

Postulat Muriel Cuendet Schmidt et consorts – Des médecins mis en cause pour des « pots-de-vin » de laboratoires d’analyse, qu’en est-il dans notre canton ?

Texte déposé

La *Neue Zürcher Zeitung (NZZ) am Sonntag* du 10 février 2019¹ revient sur plusieurs cas de « pots-de-vin » de laboratoires versés à des praticiens de la médecine, à Genève, comme déjà dénoncé en avril 2018 par le conseiller d’Etat Mauro Poggia.

Dans l’une de ces affaires, un médecin recevait un remboursement de 10 % du chiffre d’affaires lorsqu’il passait des commandes annuelles de 166’000 francs, comme le révèle la *NZZ*. Or, les rétrocessions ne sont autorisées que si elles sont accordées aux patients sous forme de rabais. Rétrocédées aux médecins, ces remises sont assimilables à des « pots-de-vin » et contribuent à l’alourdissement des coûts de la santé ainsi qu’à l’augmentation des primes pour les assurés. Il s’agit, en effet, d’une pratique incitative à la prescription d’analyses superflues.

L’association faîtière des caisses maladie de Suisse, SantéSuisse, estime quant à elle à quelque 10 millions de francs le montant payé par les assurés pour de tels contrats, comme relevé dans l’article de la *Tribune de Genève* daté du 14 février dernier².

Au vu de ce qui précède, j’ai l’honneur de demander au Conseil d’Etat :

- de procéder à une étude de la situation dans le canton de Vaud en vue de fournir un rapport au Grand Conseil ;
- de prendre des mesures pour prévenir et sanctionner, cas échéant, cette pratique.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(Signé) Muriel Cuendet Schmidt
et 32 cosignataires

Développement

Mme Muriel Cuendet Schmidt (SOC) : — Vous l’avez peut-être lu dans la *Neue Zürcher Zeitung* ou dans la *Tribune de Genève* il y a peu : certains médecins ont bénéficié de rétrocommissions versées par des laboratoires d’analyses, calculées sur les volumes de prescriptions d’analyses faites par ces médecins à ces mêmes laboratoires. Ce procédé, quelque peu critiquable, a un effet incitatif et il a donc pour corollaire l’augmentation des coûts de la santé et donc, finalement, des coûts de l’assurance-maladie.

Le présent postulat a pour but de participer à la limitation de ces mêmes coûts, en demandant notamment l’établissement d’un état de lieux de la situation, dans notre canton, ainsi que de prévenir et de sanctionner ce type de pratiques pour le moins douteuses. Je me réjouis d’en discuter avec vous en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.

¹ <https://nzzas.nzz.ch/schweiz/krankenkassenpraemien-erhoehung-wegen-dubioser-labor-praktiken-ld.1458642?reduced=true>

² <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/poggia-tance-laboratoires-pots-vin/story/12655933>